

RÉSULTAT DU PROJET 2 :

Boîte à outils d'apprentissage en ligne pour l'entrepreneuriat vert et social

Module 6

Présentation des politiques de l'UE liées à l'esprit d'entreprise au moyen de vidéos animées

Développé par

Partenaire 7 - MOBAD



Module 6 : Présentation des politiques de l'UE liées à l'esprit d'entreprise au moyen de vidéos animées	
Objectif du module :	Ce module vise à fournir aux apprenants les connaissances nécessaires concernant les politiques de l'UE liées à l'entrepreneuriat. Le module présente à l'apprenant une compréhension générale du processus d'élaboration des politiques de l'UE, de la rédaction à la mise en œuvre, puis présente une chronologie des politiques de l'UE liées à l'entrepreneuriat selon une approche séquentielle.
Objectifs d'apprentissage :	Les objectifs d'apprentissage de ce module sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● Comprendre les bases de l'élaboration des politiques en général ● Comprendre comment les politiques sont élaborées dans l'UE ● Comprendre comment les politiques sont diffusées et mises en œuvre dans l'UE ● Comprendre l'émergence des politiques liées à l'entrepreneuriat ● Comprendre le développement des politiques liées à l'esprit d'entreprise. ● Comprendre la politique actuelle de l'UE en matière d'entrepreneuriat. ● Comprendre les différentes politiques de l'UE en matière d'entrepreneuriat.
Résultats de l'apprentissage :	A la fin de ce module, l'apprenant devrait être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ● Décrire les bases de l'élaboration des politiques en général ● Reconnaître les processus d'élaboration des politiques dans l'UE ● Reconnaître les processus de diffusion et de mise en œuvre des politiques dans l'UE ● Identifier les premières politiques de l'UE en matière d'entrepreneuriat et celles en cours d'élaboration. ● Reconnaître les politiques actuelles de l'UE en matière d'entrepreneuriat
Contenu :	Introduction Même après 60 ans d'une vision commune, des barrières et des contraintes demeurent pour les entreprises entrepreneuriales ; celles-ci limitent l'exploitation de leur plein potentiel dans l'UE. Il ne fait aucun doute que l'économie de l'UE est confrontée à d'importants défis en tant que marché unique et que la seule option dont dispose l'UE pour accroître sa compétitivité est de promouvoir l'esprit d'entreprise. L'évolution de la politique européenne en matière d'entrepreneuriat a connu des changements qui imitent le cycle entrepreneurial standard de toute entreprise : (i) la conception ou la découverte d'une idée pour résoudre le problème d'un client et l'enthousiasme initial ; (ii) les phases consécutives de développement du produit ou du service, y compris les troubles et les ajustements de l'idée initiale jusqu'au lancement sur le marché ; et (iii) le processus d'apprentissage constant associé à ce cycle de vie. THÈME 1. Le processus de politique européenne en général 1.1 Comprendre l'élaboration des politiques et le processus politique européen 1.2 Le processus décisionnel de l'UE 1.3 Mise en œuvre des politiques de l'UE Questions de réflexion (3 questions) THÈME 2. Politiques d'entrepreneuriat social et inclusif 2.1 Entrepreneuriat inclusif et microfinance 2.2 Objectifs sociaux de l'esprit d'entreprise 2.3 Questions environnementales et durabilité Questions de réflexion (3 questions) THÈME 3. Politiques financières et économiques en matière d'entrepreneuriat 3.1 Entrepreneuriat à fort impact et basé sur le numérique 3.2 Agglomération et internationalisation des entreprises commerciales 3.3 L'avenir de la politique de l'esprit d'entreprise dans l'UE Questions de réflexion (3 questions) Études de cas (2) Activités (3 activités) Lectures complémentaires (liste de documents supplémentaires) Quiz (10 questions) Références
Temps alloué :	1.30 heures
Hashtag du module	##GreenEntrepreneurship #SocialEntrepreneurship #EUEntrepreneurship #EUEntrepreneurshipPolicy #DigitalEntrepreneurship #Agglomeration #Internationalization



SOSUSK

ES SOCIALES ET DURABLES POUR LA JEUNE POPULATION NEET

#FutureOfEntrepreneurship



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui n'engage que ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

NUMÉRO DE PROJET - 2021-1-EL02-KA220-YOU-000029015

Introduction

Même après 60 ans d'une vision commune, des barrières et des contraintes demeurent pour les entreprises entrepreneuriales ; celles-ci limitent l'exploitation de leur plein potentiel dans l'UE. Il ne fait aucun doute que l'économie de l'UE est confrontée à des défis importants en tant que marché unique et que la seule option dont dispose l'UE pour accroître sa compétitivité est de promouvoir l'esprit d'entreprise.

L'évolution de la politique européenne en matière d'entrepreneuriat a connu des changements qui imitent le cycle entrepreneurial standard de toute entreprise : (i) la conception ou la découverte d'une idée pour résoudre le problème d'un client et l'enthousiasme initial ; (ii) les phases consécutives de développement du produit ou du service, y compris les troubles et les ajustements de l'idée initiale jusqu'au lancement sur le marché ; et (iii) le processus d'apprentissage constant associé à ce cycle de vie.

Sujet 1 Processus de politique européenne en général

Au début des années 1990, il n'y avait pratiquement aucune initiative spécifique en matière de politique de l'esprit d'entreprise et seulement quelques politiques générales de promotion des entreprises au niveau de l'UE qui incluaient, de manière tangentielle, les PME et les entrepreneurs.

L'ère initiale où l'on ne voit que des tentatives de développement de l'esprit d'entreprise commence au début des années 1990 et se termine à la fin de la décennie. Cette ère est marquée par deux caractéristiques :

- Aucune mesure spécifique pour l'esprit d'entreprise.
- Mentions préliminaires jusqu'à la fin de la période.

La phase émergente de la politique européenne de l'esprit d'entreprise, qui s'étend de la fin des années 1990 au début des années 2010, a vu les premières étapes d'une politique de l'esprit d'entreprise axée principalement sur le diagnostic de l'écosystème entrepreneurial et sur certaines mesures de soutien, principalement aux PME.

1.1 Comprendre l'élaboration de la politique de l'entrepreneuriat dans le cadre du processus politique européen

Il est essentiel de comprendre le processus d'élaboration des politiques de l'UE pour comprendre comment les décisions sont prises, les priorités sont fixées et les politiques sont déterminées. En comprenant les bases de ces processus,

Les multiples dimensions d'une politique globale de l'UE en matière d'entrepreneuriat n'ont été que récemment identifiées et abordées comme un domaine politique véritablement distinct, principalement par l'adoption en 2013 du plan d'action Entrepreneuriat 2020, qui définit les initiatives à entreprendre par la Commission pour la période allant jusqu'à 2020. Cette reconnaissance explicite de l'esprit d'entreprise en tant que domaine politique distinct dans ce document clé se reflète dans son inclusion comme l'un des quatre domaines clés de la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, des PME et de l'esprit d'entreprise, récemment créée.

1.2 Le processus décisionnel de l'UE

On peut affirmer qu'au niveau de l'Union européenne, un système complexe d'acteurs multiples et d'équilibre des pouvoirs a émergé. L'agence exécutive au niveau européen est la Commission européenne, qui a été mandatée pour mettre en œuvre les traités européens en initiant la législation européenne et en supervisant sa mise en œuvre. Au sein de la Commission européenne, il existe une répartition des tâches, des fonctions et des responsabilités qui nécessite une coordination interne pour que des politiques globales puissent voir le jour et être mises en œuvre. Selon le règlement intérieur de la Commission, ses différents services sont tenus de travailler en étroite collaboration et de manière coordonnée à la préparation ou à la mise en œuvre des décisions de la Commission. Dans la pratique, cette exigence sera satisfaite par des consultations menées entre le service responsable et les autres services concernés "qui sont associés ou intéressés en vertu de leurs compétences ou de la nature du sujet" avant qu'un document ne soit soumis par le premier à la Commission. Le service responsable, après avoir informé le service juridique et le service financier, le cas échéant, s'efforce de formuler une proposition qui recueille l'accord de tous les services consultés.

Si le niveau de décision de l'Union européenne a gagné des pouvoirs, augmenté les structures décisionnelles supranationales et donné des moyens d'action à des acteurs tels que la Commission européenne, la Cour de justice et le Parlement européen, il n'a cependant pas vaincu ses États membres. Comme on le voit, les États membres restent représentés par leurs gouvernements dans deux institutions exécutives et législatives clés au niveau de l'Union européenne, le Conseil européen et le Conseil. Qui plus est, le transfert de compétences au niveau de l'UE repose sur le principe de l'attribution des pouvoirs, c'est-à-dire que l'UE doit agir dans les limites qui lui ont été conférées. En effet, les compétences au niveau de l'Union européenne ne sont pas seulement des compétences exclusives, par lesquelles l'UE a la capacité exclusive d'agir et de créer une législation et des politiques européennes dans les domaines respectifs. Les compétences partagées et de coordination de l'UE permettent aux États membres d'agir dans divers domaines conjointement avec l'UE.

Processus décisionnel de l'UE



Trois institutions principales participent au processus décisionnel de l'UE :

- le Parlement européen, qui représente les citoyens de l'UE
- le Conseil de l'Union européenne, qui représente les gouvernements de l'UE
- la Commission européenne, qui représente les intérêts généraux de l'UE

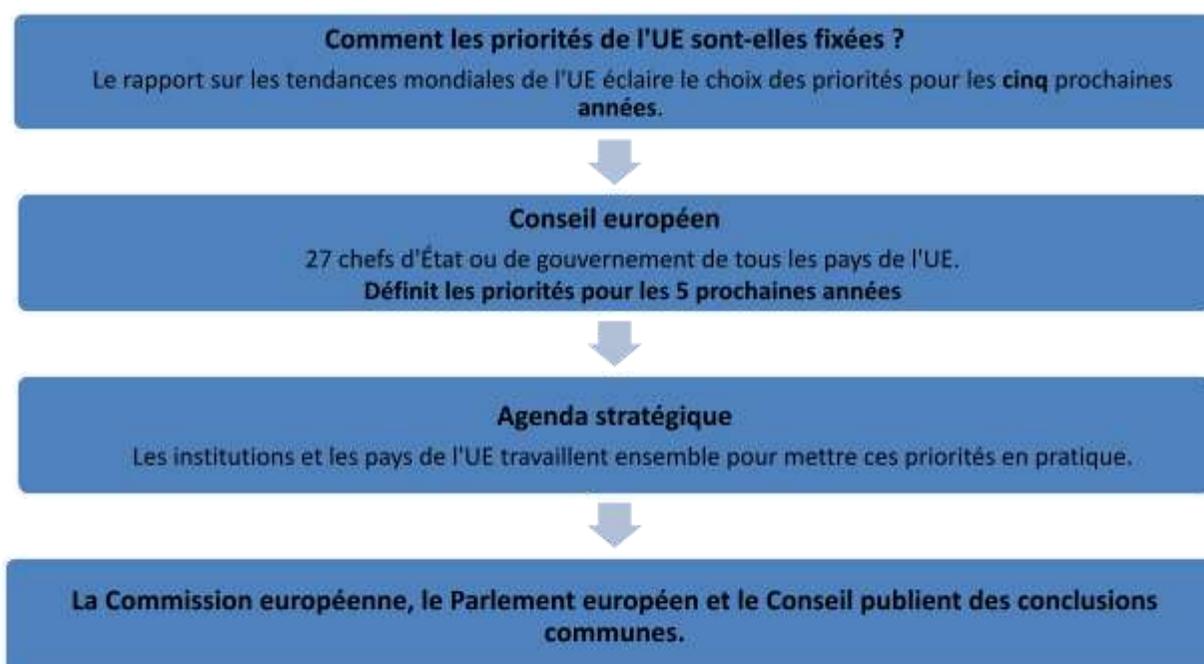
Les politiques de l'UE sont généralement décidées par le biais de la procédure législative ordinaire (anciennement appelée procédure de "codécision"). Il s'agit d'un processus au cours duquel les trois principales institutions parviennent à un accord sur la législation (Legislation, n.d.).

Rédaction du droit européen

Avant de proposer de nouvelles initiatives, la Commission évalue l'impact économique, social et environnemental potentiel qu'elles peuvent avoir.

Révision et adoption

Une fois que la Commission a présenté sa proposition, le Parlement et le Conseil l'examinent et peuvent proposer des amendements. En général, le Parlement, le Conseil et la Commission se réunissent ensuite pour voir s'ils peuvent se mettre d'accord sur une série complète d'amendements (Legislation, n.d.).



1.3 Mise en œuvre des politiques de l'UE

La mise en œuvre des politiques dans l'UE suit ces étapes (Planning and Implementation, n.d.) :

Le **budget** de la politique et les règles d'utilisation sont décidés conjointement par le Conseil européen et le Parlement européen sur la base d'une proposition de la Commission. Le règlement relatif aux dispositions communes établit le cadre réglementaire commun à 8 fonds de l'UE en gestion partagée.

Les **principes** et les **priorités** de la politique de cohésion sont définis par un processus de consultation entre la Commission et les pays de l'UE. Chaque État membre produit un projet d'accord de partenariat, qui expose la stratégie du pays et propose une liste de programmes. En outre, les États membres présentent également des projets de programmes qui couvrent des États membres entiers ou des régions.

La Commission **négoce** avec les autorités nationales le **contenu final** de l'accord de partenariat, ainsi que de chaque programme. Les travailleurs, les employeurs et les organismes de la société civile peuvent tous participer à la programmation et à la gestion des programmes.

Les programmes sont **mis en œuvre** par les États membres et leurs régions. Cela implique la sélection, le suivi et l'évaluation de centaines de milliers de projets. Ce travail est organisé par des "autorités de gestion" dans chaque pays et/ou région.

La Commission engage les fonds (pour permettre aux pays de commencer à dépenser pour leurs programmes).

La Commission verse les dépenses certifiées à chaque pays.

La Commission assure le suivi de chaque programme, aux côtés du pays concerné.

Tant la Commission que les États membres sont responsables de l'établissement de rapports et de l'évaluation tout au long de la période de programmation.

Matière à réflexion

- Si l'on considère les processus habituels d'élaboration des politiques de l'UE, l'évolution de la politique européenne en matière d'entrepreneuriat a subi des changements qui imitent le cycle entrepreneurial standard de toute entreprise. En d'autres termes, l'élaboration des politiques de l'UE suit en soi un parcours entrepreneurial à travers (i) la conception ou la découverte d'une idée pour résoudre le problème d'un client et l'enthousiasme initial ; (ii) les phases consécutives de développement du produit ou du service, y compris les problèmes et les ajustements de l'idée initiale jusqu'au lancement sur le marché ; et (iii) le processus d'apprentissage constant associé à ce cycle de vie. Selon vous, qu'est-ce que l'UE a appris jusqu'à présent en termes de stimulation de l'esprit d'entreprise au cours de la dernière décennie ?
- En ce qui concerne l'ancien point "Alimentation", qu'est-ce qui, selon vous, déclenchera l'élaboration de nouvelles politiques en matière d'entrepreneuriat afin de relancer le cycle ?

Sujet 2 : Politiques d'entrepreneuriat social et inclusif

2.1 Entrepreneuriat inclusif et microfinance

Les politiques d'entrepreneuriat inclusif visent à soutenir la création et la croissance des entreprises par les groupes sous-représentés (par exemple, les femmes, les jeunes, les migrants et les personnes âgées) et les chômeurs. Pour ces groupes, les obstacles habituels à l'entrepreneuriat sont souvent plus élevés que la moyenne.

Face aux défis des transitions verte et numérique, l'Europe aura besoin de solutions innovantes et tous les talents entrepreneuriaux doivent être encouragés.

La Commission européenne entretient une coopération de longue date avec l'OCDE sur l'entrepreneuriat inclusif. Cette coopération a contribué à l'élaboration de l'outil d'aide à l'entrepreneuriat, qui aide les décideurs politiques à tous les niveaux à améliorer leurs politiques d'entrepreneuriat inclusif et social.

Cette coopération a également donné lieu à plusieurs publications, dont le rapport bisannuel "The Missing Entrepreneurs" (2019 et 2021) et une série de notes d'orientation couvrant des questions telles que

- des incubateurs qui soutiennent l'entrepreneuriat inclusif
- entrepreneuriat senior
- l'entrepreneuriat des jeunes
- soutenir l'emploi indépendant
- l'entrepreneuriat informel

L'entrepreneuriat inclusif est également couvert par le projet "Better Incubation", qui vise à inciter les incubateurs d'entreprises classiques à étendre leur champ d'action à l'entrepreneuriat social et inclusif.

2.2 Objectifs sociaux de l'esprit d'entreprise

Qu'est-ce que l'entrepreneuriat social ?

L'entrepreneuriat social est l'entrepreneuriat qui a pour objectif principal de relever les défis sociaux urgents et de répondre aux besoins sociaux d'une manière innovante tout en servant l'intérêt général et le bien commun au profit de la communauté. En un mot, l'entrepreneuriat social vise principalement l'impact social plutôt que la maximisation des profits dans leur effort pour atteindre les groupes les plus vulnérables et contribuer à une croissance inclusive et durable (OCDE, n.d.).

Pourquoi l'entrepreneuriat social est-il important ?

L'entrepreneuriat social joue un rôle important dans la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux tout en favorisant une croissance inclusive, une prospérité partagée et l'inclusion sociale. En outre, l'entrepreneuriat social contribue à la création d'emplois, notamment au niveau local, ainsi qu'à la participation démocratique et à l'amélioration de la prestation de services sociaux.

Afin d'accroître l'efficacité de l'entrepreneuriat social et de le rendre plus répandu, l'UE prévoit ;

- Examens approfondis des pays
- Notes d'orientation
- Séminaires de renforcement des capacités
- Compendium de bonnes pratiques

2.3 Questions environnementales et durabilité

La Commission européenne a lancé le Green Deal européen en décembre 2019 pour réinitialiser la croissance économique en faveur de la neutralité carbone - conformément aux ODD de l'ONU. Il s'agit de la "nouvelle" stratégie de croissance de l'Europe et d'une action visant à rendre l'économie de l'UE durable et compétitive tout en tenant compte de l'environnement. Pour y parvenir, l'UE cherche à transformer son économie en ayant zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ; en étant le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici ;

- avoir une prospérité économique largement découplée de l'intensité des ressources utilisées (c'est-à-dire la

dématérialisation) ;

- ayant un impact environnemental négatif (c'est-à-dire un découplage des impacts) ; et
- ne laisser personne ni aucune région de côté (c'est-à-dire l'inclusion).

L'Union européenne (UE) met également en œuvre le concept de système d'économie circulaire, dont l'idée principale est de maintenir la valeur ajoutée des produits le plus longtemps possible, afin d'améliorer la qualité de l'environnement et d'éliminer les déchets.

Ces dispositions supposent l'amélioration des systèmes de gestion des déchets et de la réglementation juridique de l'UE. La Commission européenne a proposé un paquet législatif visant à modifier les principales directives relatives à la gestion des déchets.

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté ce document en 2018. Le paquet législatif modifie six directives, qui sont les principales composantes du cadre juridique de la gestion des déchets dans l'UE.

Il s'agit de changements systématiques dans la réglementation de l'UE en matière de déchets :

- la modification du système de gestion des déchets ;
- l'alignement des définitions ; et
- la formulation de nouvelles définitions juridiques (par exemple, les déchets municipaux, le remblayage) ou l'établissement d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui couvrent la signification de la hiérarchie des déchets.

Que signifie tout cela pour les entrepreneurs, les PDG, les sociétés et les investisseurs qui gèrent des entreprises en Europe ou pour l'Europe ?

L'objectif ultime de toute entreprise devrait être de devenir durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités commerciales et en rendant la transition inclusive pour toutes les parties prenantes.

Les dirigeants de nombreux acteurs mondiaux de l'Europe font la promotion du Green Deal européen et s'engagent à réorganiser leurs activités. Un certain nombre de cadres supérieurs font partie du groupe d'action des PDG pour le Green Deal européen, lancé conjointement avec le Forum économique mondial et la Commission européenne, afin de mobiliser les entreprises et de contribuer aux efforts politiques en faveur d'un environnement durable par le biais de l'entrepreneuriat.

Matière à réflexion

- Chaque entreprise est la mieux placée pour s'évaluer et juger dans quelle mesure elle peut ou doit contribuer à la réalisation des objectifs du Green Deal européen. D'un côté, les entreprises peuvent certainement espérer que le Green Deal européen n'aura pas d'impact sur leurs activités. Toutefois, une telle attitude ignorante risque fort d'entraîner de nombreux problèmes, notamment une éventuelle perte d'activité et de parts de marché. Une stratégie réaliste et intelligente à l'égard du Green Deal, en revanche, pourrait conduire à de nouveaux marchés et à de nouvelles parts de marché. Dans quels domaines les objectifs du Green Deal européen auraient-ils un impact négatif sur les entreprises ?
- En ce qui concerne le premier élément de réflexion, dans quels domaines les objectifs du Green Deal européen auraient-ils un impact positif sur les entreprises ?
- Un entrepreneur social est intéressé par la création d'une entreprise pour le plus grand bien social et pas seulement pour la recherche de profits. Étant donné que les entrepreneurs sociaux peuvent chercher à fabriquer des produits respectueux de l'environnement, à servir une communauté mal desservie ou à se concentrer sur des activités philanthropiques (Social Entrepreneur : Definition and Examples, 2021), comment pensez-vous que l'UE devrait modifier ses politiques pour encourager l'entrepreneuriat social tout en continuant à fournir une motivation financière suffisante ?

Sujet 3 : Politiques financières et économiques de l'entrepreneuriat

Le point de départ de la politique de l'esprit d'entreprise telle qu'elle est mise en œuvre par l'incarnation actuelle de la Commission européenne est le Small Business Act (SBA) adopté en 2008²⁹, qui s'appuie sur le cadre et les concepts élaborés dans le programme communautaire de Lisbonne de 2005 pour une politique moderne des PME³⁰. En 2010, la Commission a qualifié le SBA de "principal instrument de promotion de la compétitivité et de l'esprit d'entreprise des PME au sein du marché unique et au-delà".³¹ La loi et la pertinence qu'elle conserve à ce jour pour la réalisation de la politique plus large de l'UE en matière d'entrepreneuriat démontrent l'importance centrale du concept de PME comme point d'ancrage de la plupart des initiatives de réforme entrepreneuriale. Même si les acteurs sociétaux visés par les réformes de la politique de l'esprit d'entreprise englobent un éventail plus large que les entreprises et les entrepreneurs et, surtout, incluent également les étudiants et les employés, la plupart des initiatives concrètes prises aujourd'hui pour réformer la société entrepreneuriale en Europe impliquent les PME. Compte tenu du rôle de la notion de PME comme l'un des points d'ancrage fondamentaux de la politique européenne

de promotion de l'esprit d'entreprise, il est utile de rappeler la définition de l'Union de ce qu'est une petite et moyenne entreprise.

3.1 Entrepreneuriat à fort impact et basé sur le numérique

L'entrepreneuriat numérique englobe toutes les nouvelles initiatives ainsi que la transformation des entreprises actuelles par le développement et l'application de nouvelles technologies numériques.

Les entreprises numériques se distinguent par une utilisation intensive des technologies numériques innovantes (en particulier les médias sociaux, l'analyse des données massives, les solutions mobiles et en nuage) pour améliorer les opérations de l'entreprise, innover de nouveaux modèles commerciaux, affiner la veille économique et engager les consommateurs et les parties prenantes.

Elles créent l'emploi et l'opportunité d'une croissance future. Les décideurs politiques et les universitaires considèrent que les PME et les entreprises numériques sont essentielles aux économies mondiales en raison de leur contribution au développement de la richesse, à la production de revenus, à la production et à l'emploi.

Avec des ressources limitées, les autorités doivent faire des jugements difficiles concernant les politiques, les programmes et les initiatives à mettre en œuvre pour encourager l'entrepreneuriat à fort impact et basé sur le numérique.

En effet,

- i) la stratégie numérique pour l'Europe,
- ii) l'Acte sur le marché unique,
- iii) la politique industrielle à l'ère de la mondialisation, et

l v) le plan d'action Entrepreneuriat 2020 - constituent une base solide pour planter le décor et faire passer un message politique fort afin d'atteindre l'objectif de faire du marché unique numérique une réalité (Commission européenne, n.d.).

La Commission souligne le potentiel de l'utilisation intelligente des TIC en tant que facilitateur de l'esprit d'entreprise, de la croissance et de l'emploi dans le plan d'action Entrepreneuriat 2020. Grâce aux nouvelles technologies numériques, la Commission s'engage à accélérer la création de nouvelles perspectives commerciales et la transformation de l'environnement commercial européen.

Un cadre stratégique a été conçu pour présenter la vision et les principaux domaines prioritaires de l'action politique, sur la base de conversations approfondies avec les parties prenantes et d'une analyse des politiques. Le cadre est divisé en cinq piliers, chacun d'entre eux décrivant des éléments et des comportements essentiels qui influencent l'entrepreneuriat numérique. La Commission se consacre au déploiement et à la mise en œuvre de cette

ENABLING DIGITAL ENTREPRENEURSHIP				
Digital knowledge base and ICT market	Digital business environment	Access to finance	Digital skills and e-leadership	Entrepreneurial culture
<i>Enhancing digital innovation, commercialization and the ICT sector</i>	<i>Strengthening digital infrastructure, the regulatory framework and improving ease of doing business</i>	<i>Facilitating access to finance and enhancing digital investments</i>	<i>Fostering e-leadership skills through education and training</i>	<i>Creating a supportive entrepreneurial culture</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Public and/or private sector support the creation of new companies and foster the development of existing ones that embrace digital ▶ Knowledge diffusion to enhance digital innovation is encouraged. ▶ ICT sector acts as an engine for diffusion and commercialization of new services/ideas. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A clear and supportive regulatory environment makes doing digital business simple, market entry is facilitated and there is a an active and dynamic supply and demand of digital technologies ▶ Access to and trust in digital markets is heightened, as a result of an improved ICT infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enhanced access to finance is available, targeted at the creation, survival and growth of digital entrepreneurs ▶ Traditional forms of lending are complemented by innovative mechanisms targeted at enhancing digital investments ▶ Fiscal and tax frameworks are supportive and help to enable all business to embrace digital technologies 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A supportive education system exploits the new opportunities arising from ICT development, so individuals have the skills and the knowledge to improve business efficiency and develop new business models powered by digital ▶ Entrepreneurs and business leaders are more e-competent and able to enhance growth and internationalization 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ The entrepreneurial culture is more supportive and embraces digital entrepreneurs. They are fully integrated in this context and their image and role in society are both improved and emphasized.

stratégie à cinq piliers.

3.2 Agglomération et internationalisation des entreprises commerciales

Le passage d'une économie "administrée" à une économie "entrepreneuriale" est l'un des défis les plus importants auxquels les économies développées ont été confrontées au cours des dernières décennies. Ce défi est étroitement lié à l'importance croissante du capital non physique, tel que le capital humain et intellectuel, pour la création de richesses (ONU, 2020).

Les variations de l'activité entrepreneuriale et de la structure spatiale des économies pourraient être à l'origine de différences d'efficacité dans la diffusion des connaissances et, en définitive, dans la croissance économique.

Des études ont montré qu'après avoir contrôlé le stock de connaissances et les dépenses de recherche et développement, l'activité entrepreneuriale et l'agglomération ont un effet positif et statistiquement significatif sur le changement technologique dans l'Union européenne (Acs et Varga, 2005).

C'est pourquoi, reconnaissant l'importance de l'agglomération et de la solidité dans un marché qui ne cesse de s'internationaliser, la Commission européenne a présenté, le 28 octobre 2015, une nouvelle stratégie pour le marché unique afin de mettre en place un marché unique plus approfondi et plus équitable qui profitera aux consommateurs et aux entreprises. L'un des quatre piliers de la stratégie pour le marché unique est axé sur la promotion de meilleures opportunités pour les entreprises et les consommateurs.

Selon le REDI : l'indice de développement et d'entrepreneuriat régional de l'UE, l'agglomération des marchés est un élément important du pilier "perception des opportunités".

3.3 L'avenir de la politique de l'esprit d'entreprise dans l'UE

En résumé, trois axes distincts peuvent être identifiés dans la politique européenne de l'esprit d'entreprise, telle qu'elle a évolué au fil du temps :

1. se concentrer sur les PME ;
2. se concentrer sur l'innovation par le biais des PME ;
3. se concentrer sur les PME à forte croissance (Commission européenne, 2013).

Les initiatives en matière de politique de l'esprit d'entreprise ont évolué au cours des dernières décennies, passant d'initiatives génériques, axées sur la protection, à des initiatives axées sur la mobilisation des ressources et la création de passerelles, puis à des initiatives axées sur la croissance et le renforcement des capacités.

Il est possible de faire une distinction entre ;

- des initiatives de construction d'infrastructures (pépinières d'entreprises et parcs scientifiques, en mettant surtout l'accent sur l'effet tampon) ;
- des initiatives de mobilisation des ressources à vocation essentiellement tampon (subventions, aides, etc.) ;
- des initiatives d'accès aux ressources ayant principalement une orientation de rapprochement (mise en relation avec des investisseurs en capital-risque et des accélérateurs, initiatives de mise en réseau pour favoriser la collaboration interentreprises et l'échange d'expériences) ; et
- les initiatives de renforcement des capacités (efforts sélectifs, ciblés et propres à chaque entreprise pour renforcer la capacité d'innovation et de croissance au niveau de l'entreprise).

Hormis les initiatives infrastructurelles, la plupart des initiatives en matière de politique de l'esprit d'entreprise restent centrées sur l'entreprise et fonctionnent sur le mode de l'offre, l'accent étant mis sur la facilitation d'une entreprise donnée à la fois, l'objectif étant de faciliter les résultats au niveau de l'entreprise.

Malgré l'importance croissante du phénomène de l'écosystème entrepreneurial, il y a eu peu d'initiatives de politique entrepreneuriale portant spécifiquement sur le fonctionnement des écosystèmes entrepreneuriaux.

Certes, il existe des politiques d'infrastructure dont l'impact dépasse le niveau de l'entreprise (par exemple, les incubateurs de nouvelles entreprises, les parcs scientifiques, les accélérateurs). Il y a également eu des initiatives de mise en réseau qui ont cherché à solliciter la mise en réseau des entreprises entrepreneuriales (par exemple, l'initiative EuroStars de l'UE qui a facilité les collaborations en matière de R&D entre les PME européennes).

De même, les initiatives axées sur la forte croissance constitueraient un ingrédient important des écosystèmes entrepreneuriaux. Cela dit, une véritable approche écosystémique fait toujours défaut dans le portefeuille des politiques entrepreneuriales de l'UE. Par conséquent, la tendance future des politiques entrepreneuriales semble se diriger vers les écosystèmes entrepreneuriaux.

Matière à réflexion

- Contrairement aux écosystèmes d'innovation, où l'on trouve généralement un propriétaire de plateforme au centre de l'écosystème, dans les écosystèmes entrepreneuriaux, personne n'est vraiment aux commandes. Personne ne "possède" les services écosystémiques primaires et secondaires et, par conséquent, personne

ne se sent nécessairement responsable du bon fonctionnement de l'écosystème. Au contraire, toutes les parties prenantes de l'écosystème poursuivent leurs propres objectifs dans leurs interactions avec les autres. Dans un tel contexte, quels sont, selon vous, les défis distinctifs que les écosystèmes entrepreneuriaux poseraient pour l'élaboration d'une politique de l'entrepreneuriat ?

- Quels sont les défis d'un système de décision centralisé pour l'avenir de l'élaboration des politiques de l'UE dans le domaine de l'esprit d'entreprise ?
- L'une des discussions dans le domaine des politiques de l'UE en matière d'entrepreneuriat est de savoir si la qualité doit être le nouveau centre d'intérêt par opposition à la croissance. Avec toutes les politiques globales entourant la croissance des PME par le biais des politiques de l'esprit d'entreprise, quel serait, selon vous, le meilleur plan d'action lorsqu'il s'agit d'accroître la qualité de l'esprit d'entreprise ?

Études de cas

Titre de l'étude de cas 1 : Développement de la politique de marchés publics socialement responsables (SRPP) par la Commission européenne

Description de l'étude de cas : Les marchés publics socialement responsables (MPSR) consistent à donner l'exemple et à influencer le marché. En promouvant le SRPP, les pouvoirs publics peuvent inciter réellement les entreprises à développer une gestion socialement responsable. En achetant de manière avisée, les autorités publiques peuvent promouvoir les opportunités d'emploi, le travail décent, l'inclusion sociale, l'accessibilité, la conception pour tous, le commerce éthique, et chercher à obtenir un respect plus large des normes sociales. Pour certains produits, travaux et services, l'impact peut être particulièrement important, car les acheteurs publics détiennent une part importante du marché (par exemple, dans la construction, les services aux entreprises, l'informatique, etc.) En général, les pouvoirs publics sont de grands consommateurs en Europe, dépensant quelque 17 % du produit intérieur brut de l'UE (une somme équivalente à la moitié du PIB de l'Allemagne). Par conséquent, en utilisant leur pouvoir d'achat pour opter pour des biens et des services qui offrent également de bons résultats sociaux, ils peuvent apporter une contribution majeure au développement durable (Commission européenne, 2020).¹

La base juridique des marchés publics dans l'Union européenne est constituée par les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (les "directives sur les marchés publics"), qui offrent la possibilité de prendre en compte des considérations sociales, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché et proportionnées à ses exigences, et que les principes du rapport qualité-prix et de l'égalité d'accès pour tous les fournisseurs de l'UE soient respectés.

Points essentiels à retenir : La politique de marchés publics socialement responsables (SRPP) a été développée au fil des ans par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), par une communication de la Commission européenne en 2001 et par une étude publiée par la Commission en 2003 sur la diversité et l'égalité dans les marchés publics. Ce cas montre que l'élaboration d'une politique sur les questions liées à l'esprit d'entreprise suit un processus décisionnel rationnel dans lequel un problème est d'abord défini, puis des alternatives sont discutées et enfin une décision est prise.

Titre de l'étude de cas 2 : Aperçu de la politique européenne en faveur des PME et de son évolution

Description de l'étude de cas : Les principaux obstacles externes auxquels se heurtent les PME (manque de travailleurs qualifiés, difficultés d'accès au financement réduisant les investissements dans la formation et la R&D, et absence de cadre réglementaire approprié associée à une administration de faible qualité) peuvent avoir un impact significatif sur les régions. Les PME représentent la majorité des personnes employées ainsi que de la valeur ajoutée dans l'économie de l'UE. Les défis qui limitent leur capacité à croître et à être compétitives peuvent donc affecter négativement la capacité des économies régionales à se développer. À leur tour, les limites au développement économique régional peuvent affecter davantage la capacité des PME à croître et à être compétitives, créant ainsi un cercle vicieux qui affecte l'ensemble de l'environnement économique et commercial régional.

Premièrement, il existe de profondes différences entre les États membres et au sein de ceux-ci en ce qui concerne la capacité des régions à innover. Ensuite, la capacité d'innovation d'une région a une profonde implication sur sa capacité à être compétitive. Enfin, une moindre capacité à être compétitif implique une plus grande exposition aux risques de la mondialisation et du changement technologique.

¹ Une série de bonnes pratiques peut être trouvée ici : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/69fc6007-a970-11ea-bb7a-01aa75ed71a1>.

Pour s'attaquer aux obstacles limitant la croissance des PME décrits ci-dessus, l'UE a commencé à axer sa politique sur le ciblage et le soutien des PME, en publiant plusieurs documents stratégiques tels que le traité de Lisbonne (2007), une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation (2010), une industrie européenne plus forte pour la croissance et la relance économique (2012), le plan d'action Entrepreneuriat 2020 (2012) et l'initiative Start-up et Scale-up (2016), et bien d'autres documents de ce type.

Principaux points à retenir : Une analyse des politiques de l'UE montre que le soutien de l'UE aux PME peut être considérablement amélioré, notamment pour relever les trois principaux défis auxquels elles sont actuellement confrontées. L'UE peut faire plus pour les PME par le biais de politiques centralisées et décentralisées en soutenant les autorités locales. Le temps montrera comment les programmes de 2021-2027 axés sur le soutien aux PME, tels que Horizon Europe et InvestEU, se comporteront par rapport aux politiques et programmes qui les ont précédés.

Activités

Activité 1 - Recherche sur les bonnes pratiques	
Format : (face à face, en ligne, hybride)	En ligne
Objectifs d'apprentissage	Pouvoir rechercher les bonnes pratiques en ligne, voir ce qui a été fait auparavant dans un domaine d'intérêt spécifique.
Matériel/équipement nécessaire	Accès Internet, Ordinateur
Description de l'activité	Pour explorer les solutions politiques inspirantes et testées identifiées par des projets dans l'UE, le participant est censé se rendre sur https://www.interregeurope.eu/policy-solutions et rechercher des problèmes spécifiques et voir si une solution politique a déjà été proposée dans ce domaine.
Questions de débriefing	Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez ? La solution vous a-t-elle satisfait ? Qu'auriez-vous fait différemment ?
Temps alloué	30 minutes
Comment cette activité peut-elle être adaptée dans un autre format ?	Si applicable
Notes pour le formateur/facilitateur	Fournissez des sujets spécifiques sur lesquels les participants pourront faire des recherches au lieu de leur demander d'en trouver eux-mêmes.

Autres lectures

Nom de la ressource	Type	Lien
Processus décisionnel de l'UE	Site web	https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/decision-making-process_en
Soutenir l'esprit d'entreprise	Site web	https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes/supporting-entrepreneurship_en
Spécialisation intelligente, entrepreneuriat et PME : questions et défis pour une politique régionale de l'UE axée sur les résultats	Papier	https://link.springer.com/article/10.1007/s11187-016-9707-z
Le soutien de l'UE aux entrepreneurs sociaux [Policy Podcast].	Vidéo	https://www.youtube.com/watch?v=2B9JegqPHSk
Politique de l'UE et mise en œuvre	Vidéo	https://www.youtube.com/watch?v=4GPLHuh3NKc
Politiques publiques pour la promotion de l'esprit d'entreprise : Une perspective européenne	Livre	João Leitão, Rui Baptista - 2009
Les entrepreneurs manquants Les politiques pour un entrepreneuriat inclusif en Europe	Livre	OCDE, Commission européenne - 2013

Quiz

Q1. Les entrepreneurs sociaux cherchent toujours à créer des entreprises à but non lucratif en se concentrant uniquement sur les efforts visant à produire des produits respectueux de l'environnement, à servir une communauté mal desservie ou à se concentrer sur des activités philanthropiques.

- a) Vrai b) **Faux**

Q2. Le cycle entrepreneurial standard de toute entreprise comprend la phase consistant à imiter les autres et à

faire exactement comme eux pour éviter les erreurs.

- a) Vrai b) **Faux**

Q3. Les politiques de l'UE en matière d'entrepreneuriat ont des racines concrètes depuis la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2010.

- a) **Vraib**) Faux

Q4. Les politiques de l'UE sont décidées uniquement sur la base des décisions de la Commission, sans tenir compte des intérêts nationaux, car l'intérêt général de l'UE a un statut supérieur.

- a) Vrai b) **Faux**

Q5. Lors de l'élaboration des politiques, les définitions devraient avoir de l'importance car, comme le terme l'indique, la définition peut être subjective et différente selon les cultures. Les politiques peuvent donc être interprétées en fonction des définitions locales des termes utilisés.

- a) Vrai b) **Faux**

Q6. Le Green Deal européen concerne principalement les politiques forestières et vise à empêcher l'abattage des arbres.

- a) Vrai b) **Faux**

Q7. L'entrepreneuriat numérique est particulièrement important dans le monde d'aujourd'hui avec l'avancée des technologies mobiles et notamment la place des médias sociaux dans la vie des gens.

- a) **Vraib**) Faux

Q8. Comme par le passé et comme le montrent les politiques documentées jusqu'à présent, les politiques européennes en matière d'entrepreneuriat continueront à converger vers la promotion de la compétitivité et de l'entrepreneuriat des PME.

- a) **Vraib**) Faux

Q9. Contrairement aux écosystèmes d'innovation, où l'on trouve généralement un propriétaire de plateforme au centre de l'écosystème, dans les écosystèmes entrepreneuriaux, personne n'est vraiment aux commandes.

- a) **Vraib**) Faux

Q10. La mise en réseau et l'agglomération ne sont pas nécessaires au fonctionnement des entreprises entrepreneuriales car chaque entreprise a sa propre sphère d'activité.

- a) Vrai b) **Faux**

Références

Ács, Z.J., Varga, A. Entrepreneuriat, Agglomération et Changement Technologique. *Small Bus Econ* 24, 323-334 (2005). <https://doi.org/10.1007/s11187-005-1998-4>

Commission européenne, Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, Tepper, P., McLennan, A., Hirt, R. (2020). *Making socially responsible public procurement work : 71 good practice cases*, Office des publications. <https://data.europa.eu/doi/10.2826/844552>

Commission européenne. (s.d.). *Alimenter l'entrepreneuriat numérique en Europe*.

<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/5313/attachments/1/translations/en/renditions/native>

Commission européenne. (2013). *PLAN D'ACTION POUR L'ESPRIT D'ENTREPRISE 2020*. *Lex Europa*.

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0795:FIN:en:PDF>

Législation. (s.d.). *Union européenne*. Consulté le 26 octobre 2022, à l'adresse

https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/decision-making-process/legislation_en.

OCDE - *L'entrepreneuriat social en Europe - Un projet de l'OCDE et de la Commission européenne*. (s.d.). Consulté le 26 octobre 2022, à l'adresse <https://www.oecd.org/cfe/leed/social-entrepreneurship-oecd-ec.htm>.

Programmation et mise en œuvre. (s.d.). *Politique régionale - Commission européenne*. Consulté le 26 octobre 2022, à l'adresse https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/how/stages-step-by-step/.

Entrepreneur social : Définition et exemples. (2021, 24 avril). Investopedia.

<https://www.investopedia.com/terms/s/social-entrepreneur.asp>

ONU. (2023). *Recover Better-Economic and Social Challenges and Opportunities*.

https://www.un.org/development/desa/en/wp-content/uploads/2020/07/RECOVER_BETTER_0722-1.pdf

